



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

PRÉFECTURE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DES LIBERTÉS
PUBLIQUES

Bureau de l'Administration Générale et de l'État Civil
Réf. à rappeler : DCLP/BAGEC - HL/HL
Affaire suivie par M. Hervé LEMAIRE
Secrétaire administratif
☎ : 03.21.21.22.15
Fax : 03.21.21.23.06
Adresse électronique :
herve.lemaire@pas-de-calais.gouv.fr

Arras, le 2 octobre 2012

Le Préfet du Pas-de-Calais

à

Mesdames et Messieurs les Maires du
Département du Pas-de-Calais
(en communication à Madame et Messieurs
les Sous-Préfets d'arrondissement)

OBJET : « Lanternes célestes »

P.J. : Procédure relative aux envols de « lanternes célestes »

Formulaire de demande portant sur les lâchers inférieurs à 1000 « lanternes célestes » et situés à une distance inférieure ou égale à 10 km d'un ou plusieurs aérodromes

Formulaire de demande portant sur les lâchers supérieurs ou égaux à 1000 « lanternes célestes »

Les services de la Délégation de l'Aviation Civile pour la Région Nord-Pas-de-Calais ont mis en place une procédure pour les envols de « lanternes célestes » dont l'usage festif tend à se développer.

Les consignes relatives à cette procédure sont annexées à la présente circulaire.

En application de ces consignes, tout lâcher de 1000 « lanternes célestes » ou plus, qu'il soit réalisé en une ou plusieurs fois, est soumis à une autorisation des services de la Délégation de l'Aviation Civile pour la Région Nord-Pas-de-Calais.

.../...

S'il s'agit d'un lâcher inférieur à 1000 « lanternes célestes », qu'il soit réalisé en une ou plusieurs fois également, et prévu à une distance inférieure ou égale à 10 km d'un ou plusieurs aérodromes, les organismes de la Circulation Aérienne et/ou les exploitants des aérodromes concernés devront en être informés par l'organisateur du lâcher au moyen du formulaire adéquat joint à la présente circulaire.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter à la connaissance de toute personne qui souhaiterait organiser un lâcher de « lanternes célestes » sur le territoire de votre commune les mesures susvisées.

En complément des consignes établies par les services de la Délégation de l'Aviation Civile pour la Région Nord-Pas-de-Calais, et compte tenu des risques encourus en matière d'incendie, tout lâcher de « lanternes célestes » devra faire l'objet d'une demande auprès des services de la Préfecture du Pas-de-Calais (Bureau de l'Administration Générale et de l'État-Civil) qui saisiront notamment, pour avis, la direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais.

Mes services sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général



Jacques WITKOWSKI

PROCEDURE ENVOLS DE LANTERNES CELESTES

ATTENTION, CE DOCUMENT EST SUSCEPTIBLE D'ETRE MODIFIE

Veuillez télécharger la dernière version mise à jour sur le site internet de la préfecture du Nord : <http://www.nord.pref.gouv.fr>
 cliquez sur : Autres démarches / Aviation civile / Envol de lanternes célestes / Procédure et consignes générales envol lanternes célestes

Consignes générales à respecter pour effectuer le lâcher :

- l'enveloppe des lanternes (y compris la charge utile) ne sera pas conçue dans un matériau réfléchissant les signaux radar ;
- aucune charge utile solide autre qu'une carte de correspondance ne devra être transportée et la structure ne devra comporter aucune pièce métallique ou rigide.
- les lanternes ne seront pas reliées entre-elles et un lâcher de 100 lanternes au plus ne pourra être effectué que toutes les 5 minutes.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES PREALABLES A EFFECTUER :

*Ces consignes ne sont valables qu'à l'intérieur de l'espace aérien français.
 En cas d'envol prévisible vers la Belgique, il vous appartient d'obtenir par ailleurs
 l'accord et les consignes des autorités compétentes pour l'espace aérien belge.*

Cas n°1 : nombre de lanternes < 1000 et distance > 10km d'un ou plusieurs aérodromes de la liste ci-après

- aucune autorisation n'est à demander. Respecter les consignes générales suscitées.

Cas n°2 : nombre de lanternes < 1000 et distance ≤ 10km d'un ou plusieurs aérodromes de la liste ci-après

- 2 jours ouvrables avant l'opération, adresser l'annexe 1 uniquement aux organismes de la circulation Aérienne (1) et/ou aux exploitants des aérodromes (2) concernés. Ne pas l'adresser à la Délégation de l'Aviation Civile Nord Pas de Calais.
- avant le début de l'opération, contacter par téléphone les organismes de la Circulation Aérienne (1) concernés;

Cas n°3 : nombre de lanternes ≥ 1000

- 10 jours ouvrables avant l'opération, adresser l'annexe 2 par fax au 03 20 16 18 06, uniquement à la Délégation de l'Aviation Civile Nord Pas de Calais - BP 429 - 59814 Lesquin Cedex.

Liste des Aérodromes du Nord Pas-de-Calais	Responsables	N° Fax ou adresse mail	N° Téléphone
ARRAS-ROCLINCOURT	Exploitant d'aérodrome (2)	03 21 23 84 86	X
BERCK-SUR-MER	Exploitant d'aérodrome (2)	03 21 89 90 01	X
CALAIS-DUNKERQUE	Organisme de la Circulation Aérienne (1)	03 21 35 22 66	03 21 00 11 00
CAMBRAI-NIERGNIES	Exploitant d'aérodrome (2)	03 20 16 18 06	X
DUNKERQUE-GHYVELDE	Exploitant d'aérodrome (2)	03 28 24 59 70	X
LENS-BENIFONTAINE	Exploitant d'aérodrome (2)	aeroclublens@wanadoo.fr (Pas de fax)	X
LE TOUQUET-PARIS-PLAGE	Organisme de la Circulation Aérienne (1)	03 21 05 16 06	03 21 06 62 86/71
LILLE-LESQUIN	Organisme de la Circulation Aérienne (1)	03 20 16 19 71	03 20 16 19 65 (ou 03 20 16 18 98 en heures non ouvrables)
LILLE MARCQ-EN-BAROEUL	Exploitant d'aérodrome (2)	03 20 98 18 71	X
MAUBEUGE-ELESMES	Exploitant d'aérodrome (2)	03 27 53 01 10	X
MERVILLE-CALONNE	Organisme de la Circulation Aérienne (1)	03 28 42 09 39	03 28 48 48 80
SAINT-INGLEVERT-LES-DEUX-CAPS	Exploitant d'aérodrome (2)	03 21 87 09 08	X
SAINT OMER-WIZERNES	Exploitant d'aérodrome (2)	03 21 88 55 74	X
VALENCIENNES-DENAIN	Organisme de la Circulation Aérienne (1)	03 27 21 11 24	03 27 21 11 60
VITRY-EN-ARTOIS	Exploitant d'aérodrome (2)	03 21 60 06 01	X

(1) les organismes de la circulation aérienne sont chargés de vous donner les éventuelles consignes complémentaires relatives à leur domaine de compétence et d'informer les usagers aériens ;

(2) les exploitants d'aérodrome sont chargés de transmettre l'information aux usagers de(s) l'aérodrome(s).

ANNEXE 1

<p style="text-align: center;">ENVOLS DE LANTERNES Nombre < 1000 (mille) et distance ≤ 10 km d'un ou plusieurs aérodrome(s)</p>

ATTENTION, CE DOCUMENT EST SUSCEPTIBLE D'ETRE MODIFIE

Veuillez télécharger la dernière version mise à jour sur le site internet de la préfecture du Nord : <http://www.nord.pref.gouv.fr>
cliquez sur : Autres démarches / Aviation civile / Envol de lanternes célestes / Annexe 1 envol <1000 et à moins de 10km d'un aérodrome

Formulaire à envoyer soit par fax ou mail :

- uniquement aux organismes de la Circulation Aérienne et/ou aux exploitants des aérodromes désignés dans le document intitulé « Procédure envols de lanternes célestes »

(NE PAS L'ENVOYER A LA DELEGATION DE L'AVIATION CIVILE NORD PAS-DE-CALAIS)

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR :

Nom :
(ou raison sociale)

Prénom :

Adresse :

N° Tél. fixe ou portable :
(impératif)

N° Fax ou adresse mail :
(impératif)

IDENTIFICATION DE L'ACTIVITE :

Date de l'envol :

Horaire prévu :

Nombre de lanternes :

Lieu précis (indiquer Commune et Département) :

Aérodrome(s) situés à une distance ≤ 10km du lieu du lâcher :

Type de lanternes ou ballons (à préciser impérativement) :

Date et signature du demandeur :

ANNEXE 2

ENVOLS DE LANTERNES

Nombre \geq à 1000 (mille)

Veillez télécharger la dernière version mise à jour sur le site internet de la préfecture du Nord : <http://www.nord.pref.gouv.fr>
cliquez sur : Autres démarches / Aviation civile / Envol de lanternes célestes / Annexe 2 envol \geq 1000

Formulaire de demande à adresser uniquement :

- **par courrier à** : Délégation de l'Aviation Civile Nord-Pas de Calais – B.P. 429 – 59814 LESQUIN CEDEX - accompagné d'une enveloppe timbrée et libellée à l'adresse du demandeur
- **ou par fax au** : n° 03 20 16 18 06

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR :

Nom :
(ou Raison sociale)

Prénom :

Adresse complète :

N° Tél. fixe ou portable:
(impératif)

N° Fax ou adresse mail :
(impératif)

IDENTIFICATION DE L'ACTIVITE :

Date de l'envoi :

Horaire prévu :

Nombre de lanternes :

Lieu précis (indiquer Commune, Département, et joindre un Plan) :

Type de ballon (à préciser impérativement) :

Date et signature du demandeur :